****

**APPEL A CANDIDATURE DE LA SFD**

**Subvention à la participation au congrès de l’IID 2018**

# CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L’APPEL A CANDIDATURE

Cet appel à candidatures doit permettre à des jeunes dermatologues diplômés ou en cours de formation, ou à de jeunes chercheurs scientifiques, de participer au congrès de l’European Society for Dermatological Research (ESDR) ou au congrès « *International Investigative Dermatology* » conjoint entre ESDR, SID et JSID.

La SFD attribue annuellement **3 bourses de 2.000,00 euros chacune**.

# MODALITES DE PARTICIPATION

* Internes inscrits au DES de Dermatologie-Vénéréologie ou CCA en Dermatologie.
* Jeunes chercheurs médecins ou scientifiques ayant participé à un projet de recherche en dermatologie
* Les candidats doivent avoir soumis une présentation au congrès de l’IID en communication orale ou affichée.
* Les candidats ne doivent pas avoir reçu cette bourse auparavant.

La bourse n’est pas destinée au financement d’un projet scientifique.

# CRITERES D’ELIGIBILITE ET D’EVALUATION DES PROJETS

Les projets sont présélectionnés sur la base des critères d’éligibilité mentionnés ci-dessous, puis sont soumis à la procédure d’évaluation par le Comité Scientifique de la SFD.

* Le dossier doit être soumis dans les délais indiqués et doit être dûment signé par le candidat.
* Le dossier de candidature doit être dûment complété et comprendre tous les documents requis.
* Le dossier et les documents annexes doivent être adressés au Président de la SFD, par courrier ou par mail sfd-jdp@sfdermato.com et seront évalués par le Conseil Scientifique de la SFD.

Le candidat devra :

* Etre inscrit au DES de Dermatologie ou être CCA titulaire du DES de Dermatologie **et** avoir obtenu ou être en cours de Mastère 2 Recherche ou être en cours de doctorat.
* Etre membre de la SFD, à jour de ses cotisations pour l’année en cours. Pour les internes DES de dermatologie, un justificatif du statut de Junior SFD est nécessaire.
* Etre jeune chercheur de moins de 35 ans, travaillant sur une thématique en Dermatologie ou en Biologie cutanée, en relation avec un service hospitalier de Dermatologie.

# DISPOSITIONS GENERALES POUR LE FINANCEMENT

Le montant total de la bourse sera de 2.000,00 euros pour chaque candidature acceptée.

Les candidats sélectionnés recevront le montant de la bourse par chèque, avant le congrès.

Ils devront s’inscrire et régler leurs frais d’inscription et de déplacement par eux-mêmes.

La SFD ne fera aucun remboursement de frais d’inscription ou de déplacement.

Les boursiers devront faire parvenir à Madame Anne-Laure Geoffroy, par mail à la SFD, dès leur retour du congrès de l’IID, une copie de leur certificat de présence au congrès.